



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**



Pékin, le 5 septembre 2005  
11923/05 (Presse 221)  
(OR. en)

**Communiqué conjoint du huitième sommet Chine-UE  
Pékin, 5 septembre 2005**

1. La huitième rencontre au sommet entre la Chine et l'Union européenne s'est tenue à Pékin le 5 septembre 2005. M. Wen Jiabao, premier ministre chinois, a assisté à la rencontre au nom de la République populaire de Chine. L'UE était représentée par M. Tony Blair, premier ministre du Royaume-Uni, en sa qualité de président du Conseil européen, par M. José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, et par M. Javier Solana, Secrétaire général du Conseil et Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE.
2. Les dirigeants des deux parties ont examiné l'évolution des relations Chine-UE et ont célébré le 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques. Les deux parties ont considéré que les trois dernières décennies avaient été marquées par de grands changements en Chine et au sein de l'UE ainsi que par un approfondissement progressif des relations, qui évoluent rapidement vers un partenariat stratégique global. Elles ont estimé que le renforcement des relations avait été très utile aux intérêts à long terme de la Chine et de l'UE, à la coopération entre l'Asie et l'Europe, ainsi qu'à la paix, à la stabilité et au progrès dans le monde entier. Les dirigeants souhaitent à présent se tourner vers l'avenir en développant cette relation stratégique par le biais d'actions concrètes.
3. Au cours du sommet, les deux parties ont approuvé:

**P R E S S E**

- un mémorandum d'accord sur la main-d'œuvre, l'emploi et les affaires sociales
- un communiqué conjoint sur la coopération dans l'exploitation de l'espace, ainsi que dans le développement scientifique et technologique
- un mémorandum d'accord sur le dialogue Chine-UE concernant les stratégies dans les secteurs de l'énergie et des transports
- un protocole maritime étendant l'accord maritime existant aux nouveaux États membres et
- deux accords de financement importants pour les programmes Chine-UE de gestion de la diversité biologique et des bassins versants.

En outre, les dirigeants ont assisté à la signature d'un prêt de 500 millions d'euros octroyé par la Banque européenne d'investissement pour l'extension de l'aéroport de Pékin.

4. Au cours de la rencontre, la Chine et l'UE ont fait une déclaration conjointe sur les changements climatiques, qui a confirmé l'établissement d'un partenariat entre les deux parties en la matière. Celles-ci sont déterminées à relever les graves défis que posent les changements climatiques par le biais d'une coopération pratique et axée sur les résultats. Ce partenariat complètera parfaitement la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le protocole de Kyoto. Il renforcera la coopération et le dialogue sur les changements climatiques, y compris les énergies propres, et il encouragera le développement durable. Il inclura une coopération sur le développement, le déploiement et le transfert des technologies à faible teneur de carbone, y compris les technologies avancées du charbon à émissions proches de zéro faisant appel à la séquestration du carbone.
5. Les deux parties ont souligné qu'il importe de mener un dialogue politique à haut niveau et des consultations à tous les niveaux pour améliorer la compréhension, élargir le terrain d'entente et faire avancer les relations bilatérales. Les dirigeants des deux parties se sont félicités du récent mécanisme de coordination de haut niveau et ont décidé de lancer, d'ici la fin de 2005, un mécanisme de dialogue stratégique régulier entre les vice-ministres des affaires étrangères en vue de discuter des questions internationales et régionales importantes et de procéder à un échange de vues sur des questions bilatérales d'intérêt commun.
6. Les deux parties ont décidé d'engager prochainement des négociations sur un nouvel accord-cadre Chine-UE. Les dirigeants ont chargé leurs services respectifs d'accélérer les travaux préparatoires en vue de conclure à bref délai un accord qui reflétera toute l'ampleur et l'intensité du partenariat stratégique entre la Chine et l'UE.

7. L'UE a réaffirmé qu'elle continuait de défendre le principe d'une seule Chine et a exprimé l'espoir qu'un dialogue constructif permette le règlement pacifique de la question de Taïwan. La partie chinoise s'est félicitée de l'attachement de l'UE au principe d'une seule Chine et a réitéré sa position de principe sur le règlement de la question de Taiwan.
8. Les dirigeants ont discuté de l'embargo de l'UE sur les ventes d'armes. La partie chinoise a estimé que la levée de l'embargo sur les armes favoriserait le développement, sur des bases solides, du partenariat stratégique global entre la Chine et l'UE et elle a engagé l'UE à lever cet embargo à bref délai. L'UE a réaffirmé sa volonté de continuer à œuvrer en faveur de la levée de l'embargo sur la base du communiqué conjoint du sommet UE-Chine de 2004 et des conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil européen qui a suivi.
9. En tant que partenaires stratégiques, les deux parties ont mis à nouveau l'accent sur leur coopération dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement. Elles continueront à maintenir un dialogue et une coopération et à les renforcer sur la base de la déclaration commune de la République populaire de Chine et de l'Union européenne sur la non-prolifération et la maîtrise des armements, qui a été adoptée lors du sommet UE-Chine de 2004.
10. Les deux parties ont souligné leur détermination à protéger et à promouvoir les droits de l'homme et ont indiqué qu'elles continuaient à attacher beaucoup de prix au dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme. Elles ont signalé qu'il importe de prendre des mesures concrètes dans le domaine des droits de l'homme et ont affirmé une nouvelle fois qu'elles étaient résolues à renforcer encore la coopération et les échanges dans ce domaine, sur la base de l'égalité et du respect mutuel, tout en s'employant à obtenir des résultats plus significatifs et positifs sur le terrain. L'UE s'est félicitée de l'engagement pris par la Chine de ratifier dans les meilleurs délais le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les deux parties ont confirmé qu'elles étaient déterminées à coopérer avec les mécanismes des Nations unies relatifs aux droits de l'homme et qu'elles respectaient les normes internationales en la matière prévues dans les instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme, y compris en ce qui concerne les droits des minorités. En ce qui concerne la lutte menée au niveau mondial contre les génocides, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, elles ont aussi souligné l'importance de la Cour pénale internationale.
11. Les deux parties ont rappelé que la Chine et l'UE étaient attachées aux efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et le développement durable partout dans le monde, les Nations unies jouant un rôle central à cet égard. Les deux parties ont apporté leur soutien à la réforme de l'Organisation des Nations unies visant à améliorer sa capacité de relever les défis et de répondre aux menaces actuelles et à venir. Les deux parties ont rappelé que tout modèle de réforme devrait être arrêté sur la base d'un consensus dégagé dans le cadre de consultations.

12. Les deux parties continueront de coopérer sur les questions internationales et régionales, notamment dans le cadre de l'ASEM et du Forum régional de l'ASEAN. Elles ont déclaré partager le souhait de renforcer et de promouvoir la sécurité et la stabilité en Asie de l'Est. L'UE a réaffirmé son soutien aux efforts visant à dénucléariser la péninsule coréenne et à y préserver la paix et la stabilité. Elle a salué le rôle actif joué par la Chine à cet égard et a indiqué qu'elle était prête à apporter le cas échéant l'aide nécessaire.
13. Les deux parties sont convenues de renforcer encore la coopération mutuelle et les dialogues sectoriels afin d'intensifier et de diversifier les flux commerciaux et d'investissements, d'une manière qui soit équilibrée et mutuellement bénéfique. Elles ont accueilli avec satisfaction la tenue à Bruxelles, en février 2005, du premier dialogue financier entre la Chine et l'UE.
14. La partie européenne s'est félicitée des résultats obtenus par la Chine sur la voie de la mise en place d'une économie de marché. Les deux parties ont décidé de lancer des dialogues à haut niveau afin de régler les questions en suspens, dans le but de trouver une issue positive à la question du statut de société opérant dans les conditions d'une économie de marché.
15. Les deux parties se sont félicitées du sommet commercial UE-Chine, qui s'est tenu ici ce jour. Elles ont pris acte de l'importance vitale que revêtent la transparence dans le processus commercial de décision, une gouvernance d'entreprise qui soit rigoureuse, la mise en œuvre effective d'une protection effective de la propriété intellectuelle et la préservation des intérêts des consommateurs en vue de mettre en place d'un environnement de travail positif à même de favoriser la poursuite de la croissance économique et la prospérité de chacun. Compte tenu de ce qui précède, la Chine et l'UE ont décidé d'approfondir le dialogue sur les droits de propriété intellectuelle et de renforcer la coopération dans le domaine sanitaire et phytosanitaire et celui de la sécurité des produits de consommation, et elles ont plus particulièrement salué la création récente du groupe de travail sur les droits de propriété intellectuelle.
16. Les deux parties se sont déclarées déterminées à honorer et à mettre en œuvre les engagements qu'elles ont pris dans le cadre de l'OMC et à travailler en étroite coopération au succès de la conférence ministérielle de Hong Kong, appelée à présenter un arsenal de propositions ambitieuses et équilibrées qui soient de nature à permettre l'achèvement du programme de Doha pour le développement en 2006.
17. Les deux parties ont confirmé leur intention de renforcer le partenariat entre la Chine et l'UE dans le domaine scientifique et technologique, lequel repose sur des réalisations d'importance servant les intérêts de chacun. Elles ont considéré que la déclaration commune et le document de prospective adoptés à Pékin en mai 2005 ainsi que l'initiative CO-REACH ont jeté les fondements stratégiques d'une coopération plus poussée. Les parties mettront en place les conditions propices à la tenue, en Chine et en Europe, d'une série de manifestations scientifiques et technologiques à grande visibilité, destinées à préparer, à compter de 2006, l'"année Chine-UE des sciences et des technologies".
18. Les deux parties se sont déclarées satisfaites par la coopération entre la Chine et l'UE dans le cadre du programme Galileo. Elles ont souligné leur ferme volonté de faire de Galileo une réussite mondiale, sur le plan tant commercial que technique, et elles ont appelé à des entretiens approfondis sur les conditions d'une collaboration entre la Chine et l'autorité de surveillance du GNSS européen et entre des entreprises chinoises et le concessionnaire chargé de l'exploitation de Galileo.

19. Les deux parties se sont réjouies à la perspective d'une mise en œuvre rapide du programme de réacteur thermonucléaire expérimental international (ITER) et d'un nouveau renforcement de leur coopération dans les domaines concernés.
20. Les dirigeants des deux parties se sont aussi engagés à travailler ensemble pour s'attaquer au problème de l'exploitation clandestine des forêts en Asie.
21. Les deux parties se sont félicitées du mémorandum d'accord lançant un dialogue entre la Chine et l'UE concernant leurs stratégies dans les secteurs de l'énergie et des transports. Elles ont souligné qu'il importait de poursuivre et d'intensifier leur coopération dans ces secteurs.
22. Les dirigeants des deux parties ont indiqué qu'ils prendraient des mesures énergiques pour élargir, par le biais de dialogues approfondis, la coopération et les échanges dans le domaine de l'éducation. Ils se sont aussi félicités du renforcement de la coopération dans l'enseignement supérieur grâce au programme Erasmus Mundus et ils ont prévu d'organiser à Pékin, en 2005, un forum Chine-UE consacré à l'enseignement supérieur.
23. Les deux parties sont convenues d'engager, avant la fin de 2005, des négociations sur la conclusion d'un accord horizontal Chine-UE dans le domaine de l'aviation, dont l'objectif sera de régler les questions juridiques laissées en suspens dans les accords bilatéraux conclus entre la Chine et les États membres de l'UE dans le domaine des services aériens. Les deux parties ont aussi décidé d'entamer, dans les prochains mois, des négociations en vue de la conclusion d'un accord sur la coopération technique dans l'aviation civile. Elles ont estimé que le sommet Chine-UE sur l'aviation tenu à Pékin les 30 juin et 1er juillet 2005, qui a été un succès, a marqué le début d'une ère nouvelle entre la Chine et l'UE dans le domaine de l'aviation civile.
24. Les deux parties renforceront leur coopération afin que le mémorandum d'accord sur le statut de destination approuvée puisse être mis en œuvre sans heurts et de manière efficace.
25. Les dirigeants ont souligné que les actions facilitant les échanges entre les peuples ainsi que la coopération dans la lutte contre l'immigration clandestine sont une priorité pour les deux parties. Les questions liées à la réadmission et à l'assouplissement des procédures en matière de visas ont été examinées dans un esprit de totale réciprocité. Les deux parties ont prévu d'ouvrir des négociations sur des questions qui les préoccupent.
26. Les dirigeants des deux parties se sont félicités des échanges entre universitaires et groupes de réflexion chinois et européens, notamment de la coopération et des échanges entre, d'une part, l'Institut chinois d'études internationales et l'Académie chinoise des sciences sociales et, d'autre part, les instituts européens de recherche correspondants.